

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE ESPACE REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE – PORT ROYAL 2011-2030

CONTEXTE

La forêt de Port Royal des Champs, appartient à l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France (AEV) qui l'a acquise en 1999 et 2000. Elle jouxte la forêt domaniale de Port Royal. D'une superficie totale de 141.83 ha, elle fait partie de l'espace régional de la Haute Vallée de Chevreuse, plus vaste mais intégrant des surfaces non boisées n'ayant pas de vocation forestière.

ETAT DE LA FORET - PRINCIPAUX ENJEUX

La forêt occupe en majeure partie un plateau, bordé par la vallée du Rhodon au Nord (dans lequel se trouvent l'abbaye et les granges de Port Royal) et la vallée de Misère (de moindre importance) au Sud Est.

La forêt est située sur un **contexte stationnel moyennement fertile**, avec quelques contraintes particulières :

- des sols sableux et acides en haut de versant, à faible réserve en e au
- des sols argileux lourds sur le plateau, avec présence de zones engorgées à la faveur d'anciennes extractions de meulières

Ces stations conviennent majoritairement au chêne sessile. Les vallons abritent quant à eux des stations riches, favorables à l'expression d'essences comme le frêne notamment. En raison d'une gestion antérieure à vocation principalement cynégétique, on constate la présence de peuplements régularisés (moyens et gros bois), très denses et vieillis. Le chêne sessile domine largement la composition en essences dans la plupart des parcelles.

La desserte est un des principaux handicaps du massif. Si elle est suffisante en termes de densité du réseau, le mauvais état des pistes, l'absence de place de stockage des bois et la difficulté d'accès aux zones accidentées (vallons et versants) créent des contraintes, auxquelles vient s'ajouter l'obstacle d'un sol souvent sensible au tassement sur le plateau, de surcroît parsemé d'excavations parfois difficilement franchissables.

Même si la forêt fait partie du Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse, et est à proximité d'un site historique important, elle fait l'objet d'une fréquentation faible.

OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT - PLAN D'ACTIONS PROPOSE

L'objectif retenu par l'AEV pour la gestion de la forêt de Port Royal est de concilier la valorisation des richesses écologiques avec l'accueil du public. Cela se traduit par différentes actions.

I. Favoriser l'expression de la biodiversité est l'objectif principal de l'aménagement. Cela passe par :

- la diversification des peuplements, actuellement trop homogènes, et des essences → permet d'augmenter la qualité environnementale du massif et la mise en place d'habitats variés
- La création ou l'agrandissement de zones ouvertes, et la diminution du couvert de la strate arborée
 - permet le développement des strates arbustives et herbacées, l'installation de régénération le maintien de vieux peuplements (îlots de vieux bois), des arbres remarquables, et d'un certain nombre d'arbres "bio" (arbres morts, à cavités, très gros arbres)
 - constituent un habitat privilégié pour certaines espèces (d'oiseaux, d'insectes, de champignons) inféodées à ce type d'écosystèmes vieillissants

II. Assurer l'accueil du public dans de bonnes conditions est l'enjeu suivant.

La forêt, située dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la vallée de Chevreuse, et à proximité du site historique classé de l'abbaye et des granges de Port Royal, présente un intérêt notoire.

Pour mettre en valeur cette caractéristique, il est nécessaire :

- en premier lieu, de permettre l'accès au massif et la circulation à l'intérieur dans de bonnes conditions
 - sécuriser les abords des principaux sentiers, et réhabiliter certains itinéraires de promenade
- ensuite, d'intégrer paysagèrement les actions sylvicoles
 - diminuer l'intensité des interventions, réduire les surfaces des zones à régénérer, conserver des bouquets paysagers, irrégulariser les contours des trouées. Traiter de façon particulière les lisières et les zones à forte visibilité.

III. L'enjeu de production n'est pas prépondérant

Ce qui permet d'adapter certaines décisions et actions à mettre en œuvre. Cependant, **l'avenir des peuplements est compromis à moyen terme** par leur forte homogénéité (gros bois) et l'absence de renouvellement. Une sylviculture dynamique doit donc être mise en œuvre pour y remédier, ce qui passe par la mise en place d'un renouvellement progressif et régulier des peuplements, en commençant par les plus urgents.

Principales actions à mettre en œuvre	Adaptation aux objectifs	
	Ecologique	Paysager

<p>Renouvellement par parquets (0,5 à quelques hectares) de 18,6 ha de peuplements, dont 9,4 ha de frêne et 9,2 ha de chêne sessile.</p>	<p>Création ou agrandissement de trouées et de discontinuités de couvert, favorables à l'augmentation de la biodiversité. Conservation d'arbres "bio". Renouvellement par régénération naturelle (coupes progressives), en conservant ainsi les qualités phylogénétiques des peuplements. Plantation d'essences précieuses (alisier torminal, merisier) en complément de la régénération naturelle, de façon à enrichir la composition en essences du peuplement.</p>	<p>Renouvellement intégré dans le paysage, se faisant par parquets (zones de 0,5 à quelques hectares). Allongement de l'âge d'exploitabilité pour le chêne sessile, permettant un renouvellement plus progressif des peuplements.</p>
<p>Opérations d'amélioration (éclaircies) dans les peuplements, à rotations de 6 ans dans les jeunes peuplements, et 8 ans dans les peuplements adultes.</p>	<p>Rétablissement d'une densité plus faible, permettant l'expression des strates arbustives et herbacées. Travail au profit de la diversité des essences, en favorisant les essences peu représentées et adaptées aux stations. Conservation d'îlots de vieux bois et d'arbres "bio" isolés. Mise en lumière des mares.</p>	<p>Opérations plus rapprochées dans le temps, mais d'intensité plus faible. Diminution de l'intensité des opérations à proximité des axes de circulation et des itinéraires les plus fréquentés.</p>
<p>Desserte et équipements Réfection du réseau de pistes (apport de matériaux dans les zones les plus engorgées des parcelles 5, 6, 9 et 10). Entretien et aménagement des routes empierrées permettant la circulation des grumiers au moins jusqu'au carrefour du poteau blanc, pouvant servir moyennant aménagement de place de dépôt/retournement</p>	<p>Optimiser et entretenir la desserte, maintenir sa fonctionnalité permet d'éviter de multiplier les dégâts commis au sol par le passage répété d'engins de débardage. Les emprises de route et de pistes sont autant de lisières internes, favorisant l'installation d'une flore particulière</p>	<p>Amélioration des voies d'accès et de circulation pour les promeneurs, notamment ceux communiquant avec la forêt domaniale au Nord, et les granges de Port Royal à l'Est.</p>

Définition des différents types de FHVC applicables à l'AEV :

HVC de Type 1 et 3 :

Type 1:

Des concentrations des valeurs de la biodiversité au niveau mondial, régional et international, (ceci inclut : les aires protégées; les espèces rares ou menacées; les espèces endémiques; et les concentrations saisonnières des espèces)

Type 3 :

Zones forestières contenant des écosystèmes rares, menacés ou en voie de disparition

Bien que différenciées par le référentiel FSC, il a été décidé de fusionner les types 1 et 3. En effet, en France métropolitaines, la conservation des espèces est difficilement différenciable de celle des habitats.

HVC de Type 4 :

Services naturels rendus par les forêts (protection des chutes d'eau, protection contre l'érosion...)

HVC de Type 6 :

Zones forestières déterminantes pour l'identité culturelle et traditionnelle des communautés locales.

Les FHVC définies dans la forêt de Port Royal sont les suivantes :

TYPE de FHVC	1 & 3	4	6
Surface	99.9 ha	0 ha	130.84 ha
% de la forêt	76 %	0 %	100 %

Remarque : Les différents types peuvent concerner les mêmes zones géographiques

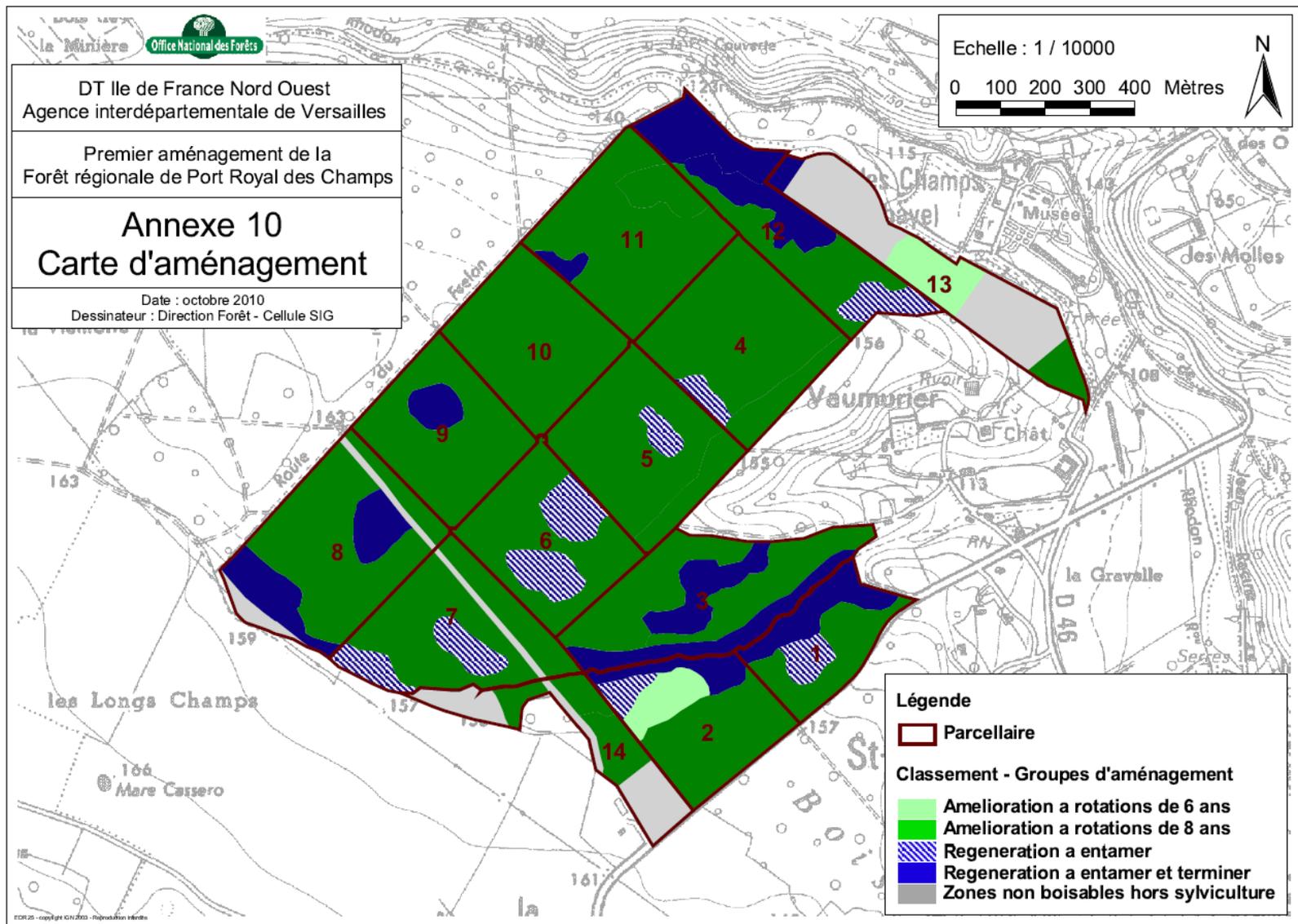
Les mesures prises afin de conserver les différents attributs qui ont abouti au classement en FHVC sont les suivantes :

Type de HVC	Valeurs présentes	Menaces	Mesures de gestion
1/3	Mares	Perte ou dégradation d'habitat	Poursuivre la restauration progressive des mares
	Ilots de vieux bois	Non-exécution	Créer 1 IVB
	Bois sénescents ou morts	Exploitation des bois morts	Maintenir 4 à 5 arbres morts ou sénescents par ha

	Espèces végétales de milieu ouvert (<i>Carex curta</i> , <i>Carex elongata</i>)	Perte ou dégradation d'habitat liée à l'entretien du gazoduc	Protéger les stations connues, maintenir l'entretien des espaces ouverts
	Espèces végétales de bords de chemins (<i>Epipactis purpurata</i> , <i>Lysimachia nemorum</i>)	Perte ou dégradation de la station à cause de la circulation	Délimiter les stations avant tout passage d'engins Réglementer la circulation des ayants droit
	Pic épeichette	Dégradation d'habitat	Maintien de bois mort ou sénescents
	Bouvreuil pivoine	Dégradation d'habitat	Maintien du sous étage
	Pouillot siffleur	Dégradation d'habitat	Conservation d'arbres de futaie matures
6	Site classé de la Vallée du Rhodon Périmètre de monuments historiques classés	Dégradation du paysage	Sylviculture respectueuse du paysage (sylviculture régulière par petits parquets)

Chaque mesure fait l'objet d'un suivi au moyen d'un ou plusieurs indicateurs. L'évolution de ces indicateurs permettra d'effectuer des corrections si besoin.

ANNEXE 1 : carte de l'aménagement



ANNEXE 2 : carte des peuplements

